



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

budget : services extérieurs

Question écrite n° 6991

Texte de la question

M. René Dosière appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat au budget sur les trois cents trésoreries rurales qui ne seront désormais plus dotées d'un chef de poste de catégorie A. Il lui demande la liste exacte de ces postes par département.

Texte de la réponse

La direction de la comptabilité publique a engagé une réflexion sur les modes de gestion des trésoreries en zone rurale, afin d'étudier les conditions de leur maintien. Ainsi, il a été prévu, dans un nombre limité de postes, de placer la gestion de deux trésoreries sous l'autorité d'un même comptable. Cette mesure, limitée aux modalités de gestion des plus petites trésoreries, ne remet pas en cause la présence du Trésor public en zone rurale, mais au contraire conforte l'existence des postes concernés, qui conservent leur intégrité juridique et leurs attributions propres. Il n'existe pas de liste nationale recensant l'ensemble des postes comptables à intégrer dans le cadre de cette réforme. Cependant, compte tenu de la structure du réseau du Trésor public au niveau national, il a été estimé qu'environ 300 trésoreries pourraient à terme être concernées par ce nouveau mode de gestion. Le dispositif, lancé en juillet 1996, est à ce jour effectivement engagé pour 92 postes, à partir des proportions formulées par les trésoriers-payeurs généraux, en fonction d'analyses locales. Par ailleurs, cette nouvelle organisation n'est mise en place qu'à l'occasion de l'ouverture d'une vacance de l'emploi de chef de poste dans le site concerné.

Données clés

Auteur : [M. René Dosière](#)

Circonscription : Aisne (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6991

Rubrique : Ministères et secrétariats d'etat

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er décembre 1997, page 4288

Réponse publiée le : 23 mars 1998, page 1629